

APPEL A CANDIDATURES

OFFRE DE FORMATION – MONTAGE DE PROJETS INTEGRANT L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

REGLEMENT 2021

Contexte

Les organisations de la société civile francophone disposent d'une connaissance approfondie du terrain et d'un grand pouvoir de mobilisation et de transformation qui leur permettent de conduire des actions à impacts. Néanmoins, certaines associations ne sont pas toujours outillées pour concevoir et monter un projet. Cette faiblesse entrave l'accès des organisations de la société civile aux financements et, par conséquent, limite leurs moyens d'action. Par ailleurs, la prise en compte des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes demeure marginale alors qu'elle conditionne grandement la réussite et la pérennité d'un projet de développement.

Considérant les priorités et objectifs de l'OIF, d'une part, d'accompagner la montée en puissance de la société civile, et, d'autre part, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'OIF souhaite engager une véritable action de renforcement des capacités de la société civile francophone en matière de montage de projets intégrant les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

A cet égard, l'OIF organisera, en 2022, deux (02) sessions de formation d'une durée de cinq (05) jours chacune sur le « montage de projet intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes », à destination d'un total de 30 organisations de la société civile, dont 15 accréditées auprès de la Conférence des OING de la Francophonie (COING).

I. Objectifs de l'appel à candidatures

Cet appel à candidatures vise à sélectionner 30 représentants et représentantes d'OING et d'ONG, dont 15 accréditées auprès de la Conférence des OING de la Francophonie, afin qu'ils et elles bénéficient d'une des deux (2) sessions de formation de 5 jours que l'OIF organisera en 2022.

L'objectif général de chaque session de formation est de renforcer les capacités d'actions sur le terrain des organisations de la société civile bénéficiaires en les dotant de compétences solides en montage de projets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes. De manière plus spécifique, il s'agit de favoriser l'appropriation et la maîtrise, par les organisations, des concepts de projets de développement et d'approche égalité femmes-hommes et développement ainsi que de renforcer leurs capacités en conception et montage de projets intégrant, à tous les niveaux, les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

La formation vise à doter les participants d'une compréhension et méthodologie communes pour concevoir un projet en veillant à prendre en considération, à toutes les étapes, les

enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. A la suite de cette formation, les participants seront ainsi capables de :

- Comprendre le lien entre l'égalité femmes-hommes et l'efficacité des projets ;
- Comprendre l'importance de planifier stratégiquement des projets dans une perspective de gestion axée sur les résultats et de renforcement du pouvoir des femmes ;
- Réaliser une analyse des besoins sensible au genre ;
- Maîtriser les outils de projets sensibles au genre (structure de découpage de projets, cadre logique, matrice de responsabilité, chaîne de résultats, budget) ;
- Mesurer les rendements et les indicateurs sensibles au genre.

Ces formations, prises en charge par l'OIF, se tiendront du 28 mars au 29 avril 2022 à raison d'un jour par semaine. Toutefois, cette formation nécessitera un travail assidu de 2 à 3 heures par jour, du lundi au vendredi, sur la période des 5 semaines. Ce travail journalier pourra prendre les formes suivantes : participation à des sessions d'intervention académique d'un enseignant connecté par visio-conférence, webinaire avec un grand témoin, activités en groupe, discussions sur le forum, séance de restitution et de synthèse.

II. Critères d'éligibilité de la candidature

Afin d'être éligible, l'organisation candidate doit :

- Etre une personne morale de droit privé sous forme d'association, de fédération, de confédération, d'union, de réseau ou d'autre entité formalisée réunissant volontairement des membres, personnes physiques ou morales, et créée sur la base d'un acte constitutif de droit privé national, avec un objet social, un fonctionnement, un financement et une gouvernance statutaire dans le respect des lois. Cet élément sera vérifié grâce au récépissé d'enregistrement ;
- Être légalement enregistrée auprès des autorités d'un des [54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF](#). Cet élément sera vérifié grâce au récépissé d'enregistrement ;
- Disposer d'au moins deux années d'existence légale. Cet élément sera vérifié grâce au récépissé d'enregistrement ;
- Œuvrer dans l'une des quatre grandes missions de l'OIF : 1) Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; 2) Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; 3) Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; 4) Développer la coopération économique au service du développement durable ;
- Exercer ses activités dans au moins un des 54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF. Cet élément sera vérifié grâce aux rapports d'activités ;
- Faire état d'une gouvernance fonctionnelle. Cet élément sera vérifié grâce aux rapports d'activités et financiers.

L'examen d'éligibilité sera réalisé par l'équipe société civile de la Direction de la Programmation et de l'Evaluation de l'OIF. Il s'agira de vérifier que les candidatures soumises rencontrent l'ensemble des critères cités ci-dessus. Les candidatures éligibles seront ensuite instruites et recevront une note.

III. Critères de sélection de la candidature

Les organisations éligibles à la formation seront départagées selon les critères suivants :

- A. L'organisation est de taille et ressources modestes (4 points) ;
- B. L'organisation identifie et justifie l'existence de ses besoins en renforcement de capacités dans le champ du montage de projets intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes (5 points) ;
- C. L'organisation démontre une grande motivation et un intérêt marqué à suivre cette formation (5 points) ;
- D. Le profil proposé, au sein de la structure, pour assister à la formation est pertinent au regard de sa formation, de sa position, de ses missions et de ses activités au sein de la structure (2 points) ;
- E. Le profil proposé dispose de grandes capacités de relai pour former et diffuser les enseignements de cette formation à d'autres membres de sa structure et/ou à d'autres organisations de la société civile francophone (2 points).

2 points bonus seront accordés si l'organisation est enregistrée et/ou met en œuvre ses activités dans l'un des pays prioritaires de l'action de la Francophonie à savoir le Liban et Haïti.

Les candidatures féminines sont encouragées.

L'instruction des candidatures éligibles sera conjointement réalisée par l'équipe société civile de la Direction de la Programmation et de l'Évaluation et par l'Unité Égalité femmes-hommes. Chaque candidature sera analysée sur la base de la grille de notation détaillée ci-dessus et recevra une note constituée de la moyenne des deux notes accordées par les agents.es issu.es de chacune des directions/unités. Un classement des 40 candidatures ayant reçu la meilleure note sera réalisé. Parmi celui-ci, 30 candidatures seront finalement sélectionnées en veillant, d'une part, à ce que 15 d'entre elles soient portées par des organisations accréditées auprès de l'OIF, et, d'autre part, à ce que la représentativité géographique et thématique soit, dans la mesure du possible, assurée.

IV. Calendrier de l'appel à candidatures

Lancement appel à candidatures : 20 janvier 2022

Date de clôture de l'appel à candidatures : 21 février 2022

Réunion du comité de sélection : 4 mars 2022

Annnonce des résultats : 9 mars 2022

Tenue de la formation : Semaine du 28 mars à la semaine du 29 avril 2022 (5 semaines)

Assistance des bénéficiaires : Mai 2022

V. Comment candidater ?

Afin de déposer votre candidature, il conviendra d'adresser, avant le **21 février 2022 (à 23h59, heure de Paris)**, un dossier complet, composé des pièces suivantes :

1. Le récépissé d'enregistrement de l'organisation ;
2. Les deux derniers rapports financiers et d'activités publiés permettant d'apprécier

l'activité de l'organisation ;

3. Une lettre de candidature individuelle motivée de la personne candidate à la formation ;
4. Deux à trois exemples opérationnels de projets qui ont été menés ou qui sont envisagés par l'organisation, en précisant l'implication et le rôle de la personne candidate.

La candidature devra être adressée par courriel à l'adresse électronique suivante : formationosc@francophonie.org. Un accusé de réception sera adressé. Nous attirons votre attention sur le fait que les courriels supérieurs à 8MO ne sont pas reçus par nos serveurs. Toutefois, un lien wetransfer pourra être adjoint au courriel de candidature.

Les personnes retenues s'engagent à participer à l'ensemble de la formation du 28 mars au 29 avril 2022 et à respecter les horaires de début et de fin de formation.

VI. Prise en charge de l'OIF

La formation est intégralement financée par l'OIF. Il sera également possible de prévoir, au cas par cas, une prise en charge de la connexion à internet.